



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100201</b>	De <b>M. Bruno Nestor Azerot</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Martinique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Outre-mer
<b>Rubrique</b> >outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >handicapés	<b>Analyse</b> > prise en charge.
Question publiée au JO le : <b>25/10/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>07/03/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur le manque cruel de prise en charge des personnes porteuses de déficience intellectuelle en Martinique. Le schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour la période 2009-2013 a fait état d'une précarité croissante de la population handicapée en Martinique, celle-ci cumulant pauvreté, absence de loisirs et de liens sociaux. Quant au schéma régional d'organisation médico-social (SROMS) pour la période 2011-2016, il reconnaît expressément « un retard indéniable en taux d'équipement de la Martinique ». D'après les chiffres de la MDPH de janvier 2016, il y aurait 4 794 personnes porteuses de déficience intellectuelle, dont 2 239 ayant plus de 80 % de handicap. À noter que ces chiffres sont notoirement en-deçà de la réalité puisque la MDPH n'a pas connaissance de toutes les situations. Quoi qu'il en soit, ces personnes devraient donc bénéficier d'un accompagnement professionnel et structurel adapté afin de vivre dans la dignité de leur personne. Or il n'existe rien. Et aucun appel à projet n'a été lancé depuis 2009. Aucune place n'est ouverte... Cette situation est indigne de la République française. L'égalité réelle, c'est aussi malheureusement l'égalité devant la mort, le handicap ou la maladie qui est due à tous les citoyens français. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour remédier à cette situation de précarité.